

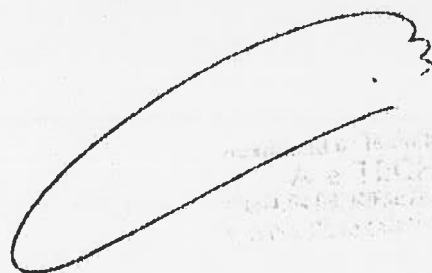
Société Advanced e-Technologies AeTECH
Société Anonyme au Capital Social de 2 223 334 dinars
Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage
Identifiant Unique 0773418W

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e-Technologies AeTECH sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 24 décembre 2019 à 10H au siège d'AeTECH 03 Rue des Métiers Charguia 2 et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Ratification des délais et des modes de convocation.**
- **Approbation de la décision de la continuité d'exploitation de l'entreprise.**
- **Questions diverses.**

Le Conseil d'Administration



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a small, jagged tail on the right side.

Société Advanced e-Technologies AeTECH
Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage
Identifiant Unique 0773418W



PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 24
DECEMBRE 2019

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, ratifie les délais et les modes de convocation de la présente Assemblée, et considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution

Après examen de l'avancement de l'exécution du plan de restructuration financière et opérationnelle visant à rétablir la rentabilité de la Société et le redressement de ses capitaux propres, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité de l'exploitation de la Société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du Code des Sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à